L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 24 NOVEMBRE 1881. 55me Année.

Dufour, Bonnet & Cie., Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. JEUDI, 24 NOVEMBRE 1881.

VENTE A L'ENCAN.

Par Chandler & Macon, en No 96 rue South Peters, effets mobiliers.

Rue Jno F. Grima, sur le Chemin de Gentilly près de la machine à dondoher de l'Avenue de Lonaldsonville, une vacherie.

L'ASSESSEMENT.

Nous n'avons jamais cessé d'appeler, de temps à autre, l'attention des autorités de ville sur les inégalités de l'assessement en général, inégalités qui rendent l'assessement très oppressif, pour les uns et très léger pour les autres. A ce sujet, nous avons comparé le résultat de l'assessement des propriétés personnelles à San Francisco au résultat de la même opération à la Nouvelle-Orléans, et nous avons trouvé que nous étions infiniment d'un moins 60 millions. A San Francisco, les propriétés personnelles sont assessées à plus de 80 millions; ici, à la Nouvelle-Orléans, elles n'atteignent pas le chiffre de 20 millions. D'où vient cette différence, presque incroyable, bien qu'elle soit en ne peut mieux constatée? La population de la Nouvelle-Orléans est à peu près égale, par le nombre, à celle de la ville californienne, et la Nlle-Orléans occupe le second rang dans le commerce d'exportation, car elle vient immédiatement après New York, et pour le commerce d'importation, elle est, à peu de chose près, sur un pied d'égalité avec San Francisco.

On fait donc des affaires à la Nouvelle-Orléans, on en fait même beaucoup, et le mouvement occasionné par ces affaires doit nécessiter l'emploi d'une forte masse de capitaux. Le loi sur les licences, que nous avons examinée, il y a quelque temps, est très défectueuse; nous en avons démontré les vices. Il y sera porté remède, nous l'espérons, à la prochaine session extraordinaire. Mais la loi sur les taxes de Mercredi n'est qu'une loi accessoire, ne contenant qu'un point comparativement insignifiant des charges publiques.

Le point principal est l'assement du capital et de toutes les propriétés personnelles. A cet égard, la loi de 1880 est très précise et aussi rigoureuse que possible. Cette loi dit que le capital engagé dans les affaires doit être assessé et taxé comme les propriétés foncières. Or, c'est ce qui n'a pas lieu. Un assessement beaucoup et nullement oppressif, de ces capitaux, ainsi que l'assessement des autres capitaux qui dorment en attendant que de bonnes spéculations se présentent, feraient monter l'assessement général de la ville à plus de 140 millions, quand aujourd'hui il s'élève à peine à 100 millions.

Il y a, en cela, plus que les inégalités que nous dénonçons et dont tout le monde se plaint, il y a suppression de matières imposables, il y a violation de la loi qui veut faire supporter à toutes les valeurs sujettes une part proportionnelle des charges publiques, il y a injustice envers ceux qui, vu la nature de leurs biens, ne peuvent échapper aux opérations des assesseurs, il y a perte pour tout le monde, car cette suppression de matières imposables diminue fortement les ressources de notre ville et finit essentiellement à son crédit en donnant à croire qu'elle est fort pauvre en dépit de sa situation géographique, en dépit de sa nombreuse population et de son commerce. L'insuffisance de l'assessement sur le capital est ce qui cause le plus de tort à la propriété foncière, dont la valeur baisse toujours en raison des obligations qu'on fait peser sur elle, et auxquelles il lui est impossible de se soustraire parce qu'elle est apparente et indéniable.

Mais qu'on nous comprenne bien! Ce n'est pas pour augmenter les taxes que nous faisons valoir ces objections contre ces inégalités constatées par les assesseurs eux-mêmes, et qui viennent de mettre en deuil notre conseil de ville, c'est pour les diminuer au contraire en en répartissant le fardeau sur tous les imposables qui que soit la nature de leurs biens.

Il y a longtemps que le conseil de ville aurait dû s'apercevoir de ces anomalies fiscales, et il est à regretter beaucoup que cette intelligence ne lui vienne qu'au moment où il faut s'occuper d'un budget dans lequel devront être insérés tous les moyens additionnels de taxe résultant de writs lancés par les tribunaux. A combien des montants s'élèveront-ils? On ne le sait pas encore précisément, car, presque chaque jour, ces montants s'accumulent et ils s'élèvent déjà à tel point que les contribuables pourront l'estimer heureux, si la taxe ne dépasse pas 25 mills ou 2 1|2 pour cent.

L'enquête à laquelle le Conseil de ville fait procéder en ce moment ne peut procurer la matière nouvelle au budget des recettes pour l'exercice de 1882, dans lequel nous allons entrer, et la raison allégée entre la loi qui constitue le bureau des assesseurs, n'a aucune valeur. On a regardé ici la fusion des deux bureaux en un seul comme un grand bienfait, épargnant à la ville de fortes dépenses, alléguant les servitudes des contributables, et fonctionnant avec autant d'équité et de savoir, que s'il y avait deux, trois ou quatre bureaux d'assessement.

Le Conseil se plaint de ne pas avoir de pouvoir de révision. On n'est pas tout-à-fait exact. Le Conseil n'a pas de pouvoir de révision pour augmenter les assessements, mais il a tout pouvoir de les réviser et d'est pour les réduire. Le bureau des assesseurs est un bureau d'Etat, opérant pour l'Etat et pour la ville, dans l'intérêt de tous les contribuables. Les opérations de ce bureau font loi, sauf l'intervention des cours dans les cas de contestation entre les contribuables et le bureau. Mais sans faire de procès à personne et sans redouter les attaques de personne, le Conseil de ville peut réduire à discrétion les assessements exagérés, sur la médiation ne regarde que la ville et ne porte nullement atteinte aux revenus de l'Etat. De tout temps, il y a eu des réclamations contre des assessements excessifs; elles ont été aussi fréquentes sous le régime de deux bureaux que sous le régime d'un seul; de tout temps, le Conseil de ville a eu à s'occuper de ces questions, et jamais il n'a eu à cet égard de pouvoir discrétionnaire plus étendu qu'aujourd'hui, non pour augmenter mais pour réduire.

Quant aux affidavits, parlevant notaires, les assesseurs ne doivent en tenir compte que s'ils les trouvent fondés en fait. Autrement, ces affidavits n'ont plus plus de valeur que si la prestation en avait lieu, que les accompagne, avant lien en présence de l'assesseur lui-même; cet officier n'est pas tenu d'y obtempérer s'il pense que ce serment n'est pas prêté de bonne foi. Le plupart des contribuables fidèles ont reconnu à ces affidavits pour obtenir des réductions d'assessement, mais ils les rédigent et les signent devant l'assesseur lui-même sans l'intermédiaire d'un notaire qui, en outre, n'atteste qu'une chose, c'est que tel individu a fait devant lui telle affirmation sur tel article du rôle d'assessement qui le concerne, ou sur tel article qui doit faire partie du rôle d'assessement. Cet affidavits n'engagent nullement l'assesseur, qui ne doit pas y prendre garde, s'il a raison de croire que la déclaration n'est pas faite de bonne foi, c'est-à-dire s'il a raison de croire qu'elle est faite pour frauder ou errour et frauder le fisc. Nous reviendrons sur ce sujet.

Nous avons reçu, hier soir, une partie de nos journaux de France du 10 novembre.

Les terres de la Louisiane.

M. Wm H. Harris, commissaire d'agriculture et d'immigration pour cet Etat, vient de publier deux cartes destinées à rendre de grands services aux émigrants qui sont venus en Louisiane avec l'intention de s'y établir. Pendant trop longtemps les émigrants ont été tenus dans l'ignorance de la qualité de nos terres, et aussi dans l'ignorance des terres disponibles comme appartenant à l'Etat même ou aux Etats-Unis. Aujourd'hui tous ces points sont éclaircis grâce à l'idée qu'a eue M. Harris de composer deux cartes de la Louisiane dont la première indique la nature du sol dans toutes les parties de l'Etat.

Ce sol est divisé en huit classes, distinguées sur la carte par des couleurs en des teintes diverses, et sur la même carte aussi sont indiquées les productions particulières à chaque classe.

Cet arrangement est fort ingénieux, et d'un coup d'œil l'émigrant voit la distances qui sépare ces terres de la Nlle-Orléans et les récoltes qu'elles peuvent donner. Quant à l'étendue de ces terres, elle est presque illimitée, et ce n'est pas de long-temps qu'elles seront faute aux étrangers qui désireront planter leur drapeau en ce pays.

L'autre carte indique les terres appartenant aux Etats-Unis et les terres appartenant à l'Etat de la Louisiane.

Pour composer ces deux cartes M. Harris a dû se livrer à des recherches considérables et à des travaux très minutieux de division et de compilation, et il a su remplir ses cadres de manière à ne rien laisser d'obscur sur aucune partie de son œuvre. C'est là, en outre, un guide des plus utiles, et nous sommes surpris qu'on n'y ait pas pensé plus tôt. M. Harris peut se flatter d'avoir rendu un service précieux, non seulement aux émigrants déjà arrivés, mais encore à ceux qui s'occupent de l'immigration soit américaine soit étrangère en cet Etat.

Nous insérons avec plaisir la lettre suivante:

MM. les Editeurs—Nous sommes à la veille d'un événement qui fera époque dans les annales de notre ville et dont le souvenir vivra longtemps dans les cœurs des Français et de leurs descendants.

Vendredi le 11ième du mois prochain, arriveront ici les délégués de la fête de Yorktown. Le plupart de ces visiteurs sont officiers supérieurs de cette armée française dont le patriotisme et la bravoure ont parfois été égalés, mais jamais dépassés; qui a pu être demandé par le nombre, mais qui ne sera jamais vaincue!

Nous voudrions donc que la réception qui leur sera faite fût digne d'eux et de la grande nation qu'ils représentent; ils sont dû chaudement accueillis dans nos villes du Nord, mais c'est à la Nouvelle-Orléans qu'ils doivent s'attendre à se trouver en un mot à Rome.

Il va sans dire que Rossmell qui leur sera fait par nos dames et demoiselles Louisianaises ne peut être que charmant, car leur sensibilité est, proverbiale, mais nous aimerions que nos jeunes gens y contribuassent par une parade et un exercice des compagnies militaires où l'élément français domine, soit les Franc-Tirreure, le Bataillon d'Artillerie Légère, le régiment d'artillerie d'Orléans, etc, et que le commandement fût en *langue française* pour toutes. Cet incident, quoique insignifiant en apparence, ne saurait manquer de contribuer au bon souvenir que devront emporter nos hôtes.

UN ANCIEN LECTEUR.

THEATRE ST-CHARLES.—Toujours brillante compagnie pour voir le spectacle de "Hearts of Oak" et aussi foule nerveuse hier soir, la pluie s'étant tout à fait arrêtée. "Hearts of Oak" est un drame des plus émouvants avec des effets de théâtre extraordinaires.

GRAND OPERA HOUSE.—Même succès que le premier jour, ce qui est encore une grand'chose pour ce "World" qui perd de la fin de la seconde semaine. Si les deux représentations de samedi sont aussi bien suivies que les premières, vraiment le "World" ferait augmenter de prime lui une semaine de plus. En attendant, il y aura ce soir une grande représentation de gala et, à l'entrée du théâtre, une gravure très belle et très fine sera distribuée comme souvenir de la soirée du radeau.

ACADEMIE DE MUSIQUE—Relâche, et vente des places réservées pour l'engagement du grand acteur Thomas W. Keene.

Musique nouvelle.—Nous devons à la générosité de M. J. W. H. Eckert, un exemplaire du chant des nouveaux nouveaux de musique de danse, notre ancienne par la musique L. Grunewald. Ces nouveaux sont ainsi intitulés: "Valse d'Hermitage"—"Croix d'Hermitage"—"Chanson du Tambour"—"Chanson du Carnaval"—"La Gitanerie" et "Danse Andalouse." "Valse d'Hermitage," chantée par la célèbre cantatrice Mlle Jitanea, a donné le mouvement à beaucoup de raisonnement. "La Gitanerie" et la "Danse Andalouse" la première de Mlle Pelha-Mazzanti, et la seconde, un caprice de caractère, sont des compositions que distingue une originalité à la fois simple et gracieuse qui surmonte leurs auteurs, L. Grunewald et J. Acker, deux musiciens qui font honneur à l'école moderne par leur science et la valeur de leurs œuvres.

N'oublions pas de confesser pour les jeunes de fête sans avoir vu la magnifique brune électrique à cheveux et la brune électrique pour la peau du Dr Scott. *Leur usage est toujours salutaire aux personnes se portant bien* et guérit d'une façon vraiment miraculeuse Maux de tête, Névralgie, Chute de cheveux, Peaux mortes, Calvitie, Rhumatisme, etc. On vend l'argent, s'il n'y a pas de réalisé. Chez tous les pharmaciens et dans tous les magasins de variétés.

Charbon.—W. G. Coyle & Co. vendent du charbon Pittsburg, Cannel et Anthracite, en morceaux de toutes les grosseurs. Voir l'annonce.

—Jeunes et vieilles gens faites usage d'un excellent fortifiant, le Bitter Malakoff.

Nous lisons dans le "Pionnier de l'Assomption" du 19 novembre:

Le temps s'étant maintenu au beau, on a pu vendre toute la semaine sans inconvénient. Le rendement n'est pas très bon jusqu'à présent, le temps est trop chaud. Quelques bonnes gelées qui tonneraient la cave, de la canne serait à désirer. Malgré tout, les moins favorisés obtiendront une moyenne de plus d'un boucaut de canne par arpent. Avec ces les prix du marché sont assez rémunérateurs, malgré les ravages importants de la semaine.

—Il a été gardé beaucoup de plaint de gauche pour la récolte prochaine dans notre paroisse. Une grande partie a déjà été plantée et la balance soigneusement emmagasinée.

—On dit que nos écoles publiques vont être fermées à la fin de ce mois faute de fonds pour payer les instituteurs. Décidément ça va de mal en pire dans notre paroisse avec les écoles publiques. Assurément il doit y avoir quelque remède à ce mal.

—Le Rév. P. Wuhl, curé de l'église catholique de Napoléonville, est de retour d'Europe. Son nombreux amis lui ont donné aujourd'hui un témoignage de sympathie en faisant son arrivée par une salve d'artillerie.

—Le vénérable archevêque de la Nlle-Orléans, Mgr. Perché, est à Plaisanville depuis quelques jours. Il est l'hôte du Rév. P. Bouchet. Il a promis une visite à Napoléonville lundi prochain.

☞ Tout ceux musique se rattachant ensemble, tous les autres, au Jardin Wenger.

—L'automne est souvent la saute de cœur, a été un La Rochefoucauld de la paz de la Bruyère.

Le discours de M. Jules Ferry.

Le discours de M. Jules Ferry, aura, nous l'espérons, son effet à l'étranger. Il était temps qu'une protestation aussi autorisée se fît entendre, non-seulement contre les calomnies amassées à l'intérieur par les haines des partis, mais aussi contre les préjugés malveillants semés à l'extérieur par des jalousies nationales. C'est l'Angleterre que nous avons en vue en disant cela. Les journaux italiens ne faisaient que leur métier en attaquant, avec toutes les armes que la colère pouvait leur mettre à la main, l'expédition de Tunisie. Cette expédition, en effet, avait été provoquée par la chute du gouvernement italien et était dirigée contre l'influence italienne. Les journaux d'Allemagne et d'Autriche, eux, avaient toujours reconnu le bienfondé de notre intervention. Mais la presse anglaise s'était montrée hostile, unanimement hostile, et hostile sans bonne foi, n'écoutant rien, ne tenant compte d'aucune justification, recueillant dans les bas-fonds de notre presse les imputations que M. Jules Ferry a démenties du pied, affectant d'y ajouter foi, en formant une de ces légendes courantes que rien n'entame plus; aux aguets, enfin, de tous les bruits fâcheux qui pouvaient courir sur les obstacles que rencontraient nos armes, sur les désordres qui se manifestaient dans la Régence, sur le chiffre des entrées dans nos hôpitaux militaires, et les enregistrant avec une satisfaction peu déguisée. Il faut le dire hautement, comme nous le faisons, les journaux de notre voisine pour se faire une idée de la malveillance persévérante, du parti pris aveugle qui y contrastaient tous les renseignements ainsi que tous les commentaires sur les opérations françaises en Tunisie. Le gouvernement anglais, c'est une justice à lui rendre, n'avait eu garde de se rendre complice de ce fâcheux mouvement d'opinion. Après quelques dépêches de lord Granville, dont la forme un peu froide était destinée à satisfaire les susceptibilités publiques, et auxquelles notre office dans les affaires étrangères n'avait pas répondu peut-être avec toute la dignité désirable, le cabinet britannique était rentré dans la correction et même dans la cordialité des relations qu'il soutenait auparavant avec la France. On n'est pas dans l'état d'isolement politique où l'Angleterre se trouve aujourd'hui en Europe, que les hommes d'Etat qui la gouvernent recherchent de s'aliéner gratuitement les dispositions amicales qu'ils trouvent habituellement chez nous. Mais cette attitude du gouvernement ne fait que rendre plus inexplicables les mauvaises dispositions de l'opinion anglaise à notre égard dans cette affaire de Tunisie. On se perd en conjectures sur les causes d'un phénomène si marqué et en apparence si gratuite. Faut-il l'attribuer à une vieille rivalité nationale qui se change en sympathie affectueuse pour notre pays lorsqu'il est dans le malheur et qu'il travaille à se relever, mais qui se nivelle de nouveau dès que la France a repris ses rangs et ne paraît d'avoir de nouveau une politique à elle? Faut-il expliquer la mauvaise humeur de nos voisins par les craintes, assurément pénibles, que leur inspire une expédition qui a l'air de rapprocher l'Algérie de l'Egypte? Les Anglais deviennent-ils inquiets toutes les fois qu'ils nous voient affirmer et développer notre situation dans la Méditerranée? A défaut de griefs personnels, est-ce dans les sentiments désintéressés de la nation anglaise que nous devrons chercher la cause de tant de mauvais vouloir? Peut-être l'Angleterre a-t-elle été froissée dans l'intérêt qu'elle porte à l'Italie, un peuple modèle celui-là, qui n'est pas assez puissant pour être dangereux, qui le sera longtemps ne deviendra un rival, le héros d'ailleurs de cette politique que des nationalités si chères à l'Angleterre toutes les fois qu'il ne s'agit pas de l'Irlande. Peut-être, enfin, est-ce la mortalité supérieure de l'Angleterre qui a été offensée par une guerre injuste contre des tribus innocentes, par une injustifiable intervention dans les affaires d'un pays libre. Il doit y avoir quelque chose de ce dernier motif dans les ressentiments de la nation anglaise, car c'est bien ainsi en effet, que ses journaux représentent ce qui s'est passé. Et c'est de cela que nous avons surtout le droit de nous plaindre et de nous indigner. Les causes de l'expédition sont connues depuis longtemps devant le public. Il y a deux mois qu'un Livre Jaune a donné toutes les pièces du procès. Tout le monde a pu y lire les preuves que l'Algérie ne pouvait depuis dix ans être insultées dans les tribus limitrophes. Tout le monde a pu y suivre les efforts du gouvernement italien pour faire échec à la prépondérance que nous exercions depuis cinquante ans à Tunis et que nous continuons d'être aussi légitime que nécessaire, un intérêt de position absolument égal à celui que l'Angleterre fait valoir lorsqu'il s'agit de l'Egypte. Mais nous, les Anglais n'ont point regardé nos pièces officielles; il ne se sont pas même donné la peine d'en contester les informations, ils préfèrent puiser leurs renseignements et leurs moyens de polémique dans nos journaux intransigeants. Et c'est pourquoi le discours que M. Jules Ferry a prononcé samedi nous paraît avoir une certaine importance en ce qui concerne l'étranger. Les Anglais pourront y puiser nos correspondances diplomatiques; ils pourront y lire nos Livres Jaunes, mais ils seront bien forcés de tenir compte de la parole d'un ministre portant à la tribune la justification de notre politique africaine. Ils auront le droit de conserver leur mauvaise humeur et de continuer leur condamnation systématique de nos opérations, mais ils n'oseront plus, nous le supposons, répéter les instructions dont ils auraient fait ravitailler avec tant d'empressement sur le pavé de Paris. La question politique elle-même sera mieux précisée et, par suite, beaucoup plus près de sa solution. M. Jules Ferry a fait valoir lorsqu'il s'agit de l'Egypte. Mais nous, les Anglais n'ont point regardé nos pièces officielles; il ne se sont pas même donné la peine d'en contester les informations, ils préfèrent puiser leurs renseignements et leurs moyens de polémique dans nos journaux intransigeants. Et c'est pourquoi le discours que M. Jules Ferry a prononcé samedi nous paraît avoir une certaine importance en ce qui concerne l'étranger. Les Anglais pourront y puiser nos correspondances diplomatiques; ils pourront y lire nos Livres Jaunes, mais ils seront bien forcés de tenir compte de la parole d'un ministre portant à la tribune la justification de notre politique africaine. Ils auront le droit de conserver leur mauvaises